PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À I'ÎLE DES SŒURS

MÉMOIRE TRANSMIS À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

Par:

Jacques Sarrailh

Occupation: retraité. Anciennement, ingénieur, M.Sc.A.

Intérêt

Je vis à l'Île des Sœurs depuis 35 ans. Mes 2 enfants ont fréquenté l'école primaire de l'IDS entre 1983 et 1993. Mon épouse a été sur le conseil des parents de l'école dans les années 1980 et déjà à cette époque, les parents se préoccupaient des besoins en locaux qui surgiraient dans un avenir assez rapproché. Par ailleurs, comme la grande majorité des résidents de l'Île, c'est l'environnement naturel de l'Île (parcs, boisé, rives) qui nous l'a fait choisir comme lieu de résidence et de vie pour notre famille. Je porte donc un intérêt tout particulier à la conciliation entre les besoins d'une nouvelle école et la nécessité de protéger tout espace vert sur l'Île.

Mise en contexte

Un dossier mal planifié

De 3 925 habitants en 1971, la population de l'île passait à 10 693 en 1991 (+172 % en 20 ans) et à 18 315 en 2011 (71 % pour les 20 dernières années). Il était évident et inévitable que cette augmentation de population allait résulter en un accroissement significatif du nombre d'élèves et que même en agrandissant l'école existante (dans un parc d'ailleurs), une nouvelle grande école serait obligatoire. Il était du devoir des élus et des gestionnaires de Verdun de garder une banque de terrains pour l'aménagement d'une future école. Et il était du devoir des responsables de la Commission scolaire, devant l'accroissement énorme de la population, de s'assurer auprès des élus que la question du terrain soit résolue aux toutes premières étapes du Projet.

Planification élémentaire. Et pourtant...

En mai 2011, pour la première fois, les citoyens de l'île apprenaient lors d'une réunion d'information de la Ville et de la Commission scolaire que la construction d'une nouvelle école était si urgente que les plans et devis devaient commencer dans les semaines à venir et que le seul site faisant l'affaire était le Parc Lafontaine (le seul parc dans cette partie de l'île). C'était ça ou les nouveaux élèves devraient aller dans des écoles à Verdun. À prendre ou à laisser! Que s'était-il passé durant toutes ces années pour que le seul site jugé disponible soit un parc?

La suite est connue. Les résidents appelés à signer un registre pour demander un référendum sur le changement de zonage ont massivement répondu (28 % alors que le seuil était 10 %) et le maire dans un geste pour le moins inusité, a préféré retirer le projet plutôt que d'attendre les résultats du référendum. On apprendra plus tard que le site du Parc n'était pas adéquat. Et depuis, le maire, Mr Claude Trudel, a démissionné.

Des informations erronées

Les informations fournies aux citoyens par les autorités dans le dossier de l'école ont été bien souvent erronées et ont contribué à minimiser la confiance du citoyen sur le nouveau Projet qui vous est soumis. Quelques exemples :

• "Le Parc Lafontaine est le seul terrain disponible "
Et que dire alors du terrain actuellement proposé, du Parc
Archambault dont je comprends qu'il n'a jamais fait l'objet d'une
étude de caractérisation exhaustive pour en établir la faisabilité,
du terrain sur la rue Levert qui d'un point de vue des accès et de
la sécurité semble supérieur au terrain actuel, et des terrains le
long du chemin du Golf qu'on reconvertit en condominiums?

- "Il n'y aura pas besoin d'agrandir la nouvelle école" Et pourtant, on parle déjà d'une troisième école, ce qui apparaît très probable.
- "La ville doit donner un terrain à la Commission scolaire" Et pourtant, le terrain actuel aurait une valeur de 4,5 M\$ que la Commission scolaire aura bien du mal à rembourser en services ou en espèces.

Le projet actuel

Le site finalement envisagé par la Ville est adjacent au Parc Lafontaine, au coin du boulevard de l'île des Sœurs et du boulevard René-Lévesque, les 2 artères les plus importantes de l'île et en bordure d'un carrefour giratoire. En forme de triangle, le terrain est un grand espace vert, avec 3 arbres matures, bien visible quand on entre ou sort de l'île et qui constitue une zone verte tampon entre les boulevards, les habitations et le Parc lui-même. Prévue pour 3 classes de maternelle et 18 classes de primaire, cette école ne suffira pas à suivre la courbe toujours grandissante de la population de l'île

Préoccupations

- Il est difficile de croire aux prévisions relativement aux enfants qui iront à pied à l'école, telles que formulées dans le rapport de la firme CIMA. Vu que l'école est située sur l'axe de sortie de l'île, cela ne constitue pas un détour pour les parents de déposer les enfants en voiture, et basé sur mon vécu à l'île des Sœurs, je crois que ce sera le cas pour la grande majorité des élèves. Et évidemment encore plus, durant l'hiver et les jours de mauvais temps. La dimension des débarcadères est donc à mon avis sous-évaluée, ce qui créera des problèmes de sécurité accrus.
- Dès que la capacité de l'école sera atteinte, quelles seront les options? Trouver un autre terrain mais les autorités nous rediront qu'il n'y en a pas de disponible ou agrandir l'école. Et nous revoici avec une construction dans le Parc Lafontaine lui-même. Solution rejetée massivement par les citoyens consultés et que, par ailleurs, la Ville dans son mémoire décisionnel juge "(...) inacceptable pour ce milieu de vie. "

Pour ne pas refaire une fois de plus les mêmes erreurs, il est donc impératif que l'agrandissement futur de l'école soit planifié dans le cadre du Projet soumis à la Commission. Ce qui n'est pas le cas.

Suggestions

Il est encore possible de ne pas faire un mauvais choix. Il est donc suggéré :

- a) que la ville, de toute urgence, finalise toutes les expertises sur le site du Parc Archambault afin de statuer une fois pour toute sur la possibilité de considérer ce site;
- b) que la Ville présente aux citoyens la totalité des études et non juste des conclusions sommaires, si elles existent, montrant que tous les autres terrains possibles ne constituent pas un meilleur choix que celui actuel tant pour l'école projetée que pour l'agrandissement futur;
- c) que si le site actuellement proposé devait être finalement retenu, que les dispositions légales et règlementaires soient prises pour qu'en aucune façon et en aucun temps, l'école ne puisse s'agrandir au-delà des limites du terrain qui nous est présenté actuellement.

Je remercie les commissaires pour l'attention qu'ils voudront bien apporter à ce mémoire.

Montréal, le 14 juin